

PLUi de Petit-Mars : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 3 avril 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Petit-Mars (Loire-Atlantique) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 4 mars 2026. Il délimite 54 zones, dont 14 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 3 avril 2026.

- Le PLUi de Petit-Mars s'applique dans sa version du 4 mars 2026 ; nous publions 43 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 54 zones : 14 urbaines (U), 4 à urbaniser (AU), 19 agricoles (A) et 17 naturelles (N).
- Sur les 199 communes de la Loire-Atlantique dont nous publions le document, Petit-Mars occupe le rang 154 par le nombre de zones délimitées : 29 zones de moins que la médiane du département (83 zones).
- 283 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Petit-Mars depuis 2013, pour 282 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	54 zones
Zones urbaines (U)	14 zones
Zones à urbaniser (AU)	4 zones
Zones agricoles (A)	19 zones
Zones naturelles (N)	17 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI D'ERDRE ET GESVRES
Version du	4 mars 2026
Partition GPU	DU_244400503
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoportail.fr/annexes/gpu/documents/DU_244400503/911b23511c396d7211def55c6bf40bd4/244400503_reglement_20260304.pdf
Règles extraites	43 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Petit-Mars

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Phénomène lié à l'atmosphère, Radon, Rupture de barrage, Transport de marchandises dangereuses
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	5 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	9 juin 2023
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/44-loire-atlantique/petit-mars-44122>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Petit-Mars : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Catégorie 3 : teneurs en uranium plus élevées

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

Ua, Ub, Uc, Ue, Uea, Uh, Ui

1AUb, 1AUI, 2AU

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

44122

44390

CC d'Erdre et Gesvres

Loire-Atlantique

Pays de la Loire

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

54 zones

54 zones

54 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Saint-Mars-du-Désert (6,0 km)

Les Touches (6,2 km)

Nort-sur-Erdre (6,7 km)

Casson (7,0 km)

Sucé-sur-Erdre (8,0 km)

Grandchamp-des-Fontaines (13,4 km)

Héric (13,9 km)

Treillières (16,6 km)

Notre-Dame-des-Landes (19,9 km)

Vigneux-de-Bretagne (22,1 km)

Mauves-sur-Loire (11,0 km)

Carquefou (12,2 km)

Saffré (13,3 km)

La Chapelle-sur-Erdre (13,9 km)

Ligné (5,9 km)

Thouaré-sur-Loire (14,7 km)

Abbaretz (16,7 km)

Puceul (16,7 km)

74 zones

37 zones

105 zones

19 zones

83 zones

51 zones

80 zones

66 zones

33 zones

71 zones

39 zones

146 zones

72 zones

163 zones

100 zones

51 zones

77 zones

38 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/44-loire-atlantique/petit-mars-44122>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.